

Séance publique du 27 mars 2001

Délibération n° 2001-6435

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Collonges au Mont d'Or

objet : **Hameau de Trèves Pâques - Projet d'aménagement - Déclassement d'une partie du domaine public communautaire place Général de Gaulle**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 13 mars 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La requalification du hameau de Trèves Pâques à Collonges au Mont d'Or va modifier le parti architectural et paysager du secteur central et du secteur de la rue César Paulet.

L'aménagement du centre de Trèves Pâques entraîne une recomposition du foncier actuel afin de permettre l'implantation de deux nouveaux bâtiments, la création de deux places publiques, d'une voie nouvelle avec stationnement et des plantations d'alignement.

La réalisation de ce projet nécessite de déclasser une partie du domaine public communautaire et une partie du domaine public communal situées place Général de Gaulle à Collonges au Mont d'Or.

La commune de Collonges au Mont d'Or prendra, de son côté, une délibération afin d'entériner le déclassement de la partie du domaine public de voirie communal.

La commission déplacements et voirie ayant émis un avis favorable le 25 octobre 2000, monsieur le président a prescrit par un arrêté en date du 21 novembre 2000 l'enquête publique conjointe réglementaire qui s'est déroulée du 8 au 22 janvier 2001 inclus.

Au cours de cette enquête, des remarques qui ne remettent pas en cause le projet de déclassement d'une partie de la place Général de Gaulle ont été formulées ; toutefois, monsieur le maire de Collonges au Mont d'Or prendra en considération ces observations pour la mise au point du projet, en concertation avec les administrés.

Aucune opposition n'ayant été émise sur le dossier d'enquête publique de déclassement, monsieur le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à ce projet ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis favorable de la commission déplacements et voirie en date du 25 octobre 2000 ;

Vu l'arrêté de monsieur le président en date du 21 novembre 2000 ;

Vu les résultats de l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 8 au 22 janvier 2001 inclus ;

Vu l'avis favorable du commissaire-enquêteur ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Sanctionne les résultats de l'enquête publique réglementaire.

2° - Prononce le déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire place Général de Gaulle à Collonges au Mont d'Or.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,